

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 AVRIL 2026

Procès-verbal

Nombre de Conseillers : - En exercice : 44 - Présents : 36 - Procurations : 8
Rappel des dates : Convocation Générale : 22/04/2026 - Affichage : 22/04/2026

Le vingt-huit avril deux mille vingt six, à dix-huit heures trente , le Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien s'est réuni en séance ordinaire à la Salle Simone Veil de Lombron sous la Présidence de Monsieur Anthony TRIFAUT.

Étaient présents formant la majorité des membres en exercice :

Commune	Délégué	Présent	Mandataire - date de procuration	Absent excusé
ARDENAY-SUR-MERIZE	LOUISE Benoît	X		
BOULOIRE	DAGUENET Yves	X		
	PIE Charlene		Pouvoir donné à Yves DAGUENET - 24/04/26	
	HERRAULT Anthony	X		
CONNERRE	HEMONNET Olivier	X		
	GALPIN Maryline	X		
	CHAPPAZ Jérôme	X		
	HUON Aurélie		Pouvoir donné à Olivier HEMONNET - 22/04/26	
COUDRECIEUX	FOULON Tony	X		
LE BREIL -SUR-MERIZE	ESNAULT Raymond	X		
	PLANCHON Anne-France	X		
LOMBRON	GODEFROY Vincent	X		
	THANNBERGER Nathalie	X		
MAISONCELLES	CRAHÉ Hervé	X		
MONTFORT-LE-GESNOIS	TRIFAUT Anthony	X		
	ROHART Marianne	X		
	FOUQUET Stéphane	X		
	MACÉ Mélanie	X		
NUILLÉ-LE-JALAIS	OZAN Claudine	X		
SAINT-CELERIN	AÎNÉ Jacky	X		
	TARANNE Pierre		Pouvoir donné à Jacky AÎNÉ - 28/04/26	
SAINT-CORNEILLE	PRÉ Michel	X		
	LEVASSEUR Christelle		Pouvoir donné à Michel PRÉ - 27/04/26	
SAINT-MARS-LA BRIÈRE	SURUT Jackie	X		
	TOUZEAU Elizabeth		Pouvoir donné à Aurore CARRÉ - 28/04/26	
	GENDRON Christophe		Pouvoir donné à Jackie SURUT - 27/04/26	
SAINT-MICHEL-DE-CHAVAINES	FROGER Éric	X		
	CHAUSSON Pascale	X		
SAVIGNÉ-L-EVEQUE	LE CONTE Gaël	X		
	CARRÉ Aurore	X		
	RÉTIF Olivier	X		
	BODEREAU Sandrine	X		
	MAZURELLE-FLEURY David	X		
SILLÉ-LE-PHILIPPE	DUGAST Claudia	X		
	TERTRE Charly	X		
SOULITRÉ	LEDRU Stéphane	X		
SURFONDS	DUTERTRE Alain	X		
THORIGNÉ-SUR-DUÉ	CHAILLOUX Nathalie	X		
	TANDEAU DE MARSAC Louis-Marie		Pouvoir donné à Nathalie CHAILLOUX - 28/04/26	
TORCÉ-EN-VALLÉE	DEBELLE Denis	X		
	MATHÉ Céline	X		
TRESSON	AHIER Amélie	X		
VAL DE LA HUNE	BARRAIS Vincent	X		
	RAIMBAULT Patricia		Pouvoir donné à Vincent BARRAIS - 27/04/26	

Madame Claudine OZAN est élue secrétaire de séance.

1- Désignation d'un secrétaire de séance

Le Conseil Communautaire,

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient, lors de la tenue du Conseil Communautaire de désigner un secrétaire de séance.

Vu les articles L2121-15, L2121-21, L5211-1 et L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Désigne Madame Claudine OZAN comme secrétaire de séance.

2- Installation de délégués communautaires

Selon l'article L. 273-10 du code électoral applicable aux communes de 1 000 habitants et plus, le poste vacant de Monsieur Olivier DOUYÈRE en qualité de Conseiller communautaire est pourvu par le candidat de même sexe élu Conseiller Municipal suivant sur la liste des candidats aux sièges de Conseiller communautaire sur laquelle le Conseiller à remplacer a été élu.

En l'absence de candidat élu Conseiller Municipal pouvant le remplacer sur la liste des candidats au siège de Conseiller communautaire, le siège est pourvu par le premier Conseiller Municipal de même sexe élu sur la liste correspondante des candidats aux sièges de Conseiller Municipal n'exerçant pas de mandat de Conseiller communautaire.

Sur le fondement du paragraphe précédent, à la suite de la démission de Monsieur Olivier DOUYÈRE, Monsieur Anthony HERRAULT, Conseiller Municipal n'exerçant pas de mandat de Conseiller communautaire est désigné de droit pour le remplacer. Celui-ci siégera au Conseil communautaire pour représenter la Commune de Bouloire.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L. 273-10 du Code électoral ;

Vu la lettre de démission de Monsieur Olivier DOUYÈRE ;

Vu la liste des candidats aux postes de Conseillers Municipaux et de Conseillers communautaires issue des élections municipales de mars 2026 ;

Entendu l'exposé du Président.

Après en avoir délibéré,

Prend acte de l'installation de Monsieur Anthony HERRAULT, en qualité de Conseiller communautaire.

3- Désignation des représentants du Gesnois Bilurien au sein des Organismes extérieurs et Syndicats

3.1- Désignation des délégués communautaires dans les Organismes extérieurs

La Communauté de communes Le Gesnois Bilurien adhère à plusieurs organismes extérieurs pour l'exercice de ses compétences. Pour représenter l'EPCI, le Conseil communautaire désigne ses membres dans les cas et conditions prévus par les textes en vigueur ou ceux régissant ces organismes (article L. 2121-33 du CGCT).

Monsieur le Président rappelle que lorsqu'un texte en vigueur, aucun statut des organismes ne prévoient les conditions de désignation des délégués, l'organe délibérant de l'EPCI les détermine.

Le Conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien ;

Vu les statuts des organismes extérieurs dont la liste suit dans le dispositif ;

Entendu l'exposé du Président ;

Considérant qu'aucun organisme extérieur dont la liste suit ne prévoit le mode de scrutin de désignation des délégués communautaires siégeant en leur sein.

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

ARTICLE 1 : décide de procéder, par scrutin public à main levée, à la désignation des délégués communautaires dans les organismes extérieurs ci-après.

ARTICLE 2 : ATESART

Nombre de siège : 1 titulaire

Représentant désigné : Monsieur Stéphane LEDRU

Résultats du scrutin : Unanimité, 44 votes.

ARTICLE 3 : EPFL MAYENNE - SARTHE

Nombre de sièges : 1 titulaire et 1 suppléant

Représentants désignés :

Titulaire : Monsieur Michel PRÉ

Suppléant : Monsieur Anthony TRIFAUT

Résultats du scrutin : Unanimité, 44 votes.

ARTICLE 4 : EPFL SARTHE

Nombre de sièges : 1 titulaire et 1 suppléant

Représentants désignés :

Titulaire : Monsieur Michel PRÉ

Suppléant : Monsieur Anthony TRIFAUT

Résultats du scrutin : Unanimité, 44 votes.

ARTICLE 5 : INITIATIVE SARTHE

Nombre de siège : 1 titulaire

Représentant désigné : Monsieur Vincent GODEFROY

Résultats du scrutin : Unanimité, 44 votes.

ARTICLE 6 : MISSION LOCALE

Nombre de sièges : 2 titulaires et 2 suppléants

Représentants désignés :

Titulaires : Madame Claudine OZAN et Madame Mélanie MACÉ

Suppléants : Madame Nathalie THANNBERGER et Monsieur Vincent BARRAIS.

Résultats du scrutin : Unanimité, 44 votes.

ARTICLE 7 : SARTHE HABITAT

Nombre de sièges : 1 titulaire et 1 suppléant

Représentants désignés : Titulaire : Monsieur Jackie SURUT ; Suppléant : Madame Agnès GUISET.

Résultats du scrutin : Unanimité, 44 votes.

2.2- Désignation des délégués communautaires dans les différents Syndicats Mixtes

La Communauté de communes Le Gesnois Bilurien adhère à plusieurs syndicats pour l'exercice de ses compétences. Pour représenter l'EPCI, le Conseil communautaire désigne ses membres dans les cas et conditions prévus par les textes en vigueur ou ceux régissant ces organismes (article L. 2121-33 du CGCT).

La désignation des délégués se déroule dans les conditions ci-après.

- dans les syndicats mixtes ouverts (article L. 5721-2 du CGCT) : pour l'élection des délégués des EPCI au comité syndical, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre. Les dispositions du CGCT n'ayant pas prévu le mode de scrutin pour désigner les délégués siégeant au sein des syndicats mixtes ouverts, il convient de se référer aux statuts de ces organismes. À défaut de le prévoir dans les statuts, le Conseil communautaire détermine le mode de scrutin.
- dans les syndicats mixtes fermés (article L. 5711-1 du CGCT) : pour l'élection des délégués des EPCI dotés ou non d'une fiscalité propre au comité syndical, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre. La désignation des délégués a lieu au scrutin secret. Toutefois, le Conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations de leurs délégués au sein d'un syndicat mixte.

Le Conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien ;

Vu les statuts des Syndicats Mixtes dont la liste suit dans le dispositif ;

Entendu l'exposé du Président ;

Considérant qu'aucun syndicat mixte dont la liste suit ne prévoit le mode de scrutin de désignation des délégués communautaires siégeant en leur sein ;

Considérant que le Conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations de leurs délégués au sein d'un syndicat mixte.

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

ARTICLE 1 : décide de procéder, par scrutin public à main levée, à la désignation des délégués communautaires dans les syndicats mixtes fermés et ouverts.

ARTICLE 2 : EPTB SARTHE (CS)

Nombre de sièges : 2 titulaires et 2 suppléants

Représentants désignés :

Titulaires : Monsieur Olivier RÉTIF et Monsieur Jean-Yves LAUDE

Suppléants : Monsieur Frédéric RICHARD et Monsieur Anthony HERRAULT

Résultats du scrutin : Unanimité, 44 votes.

ARTICLE 3 : EPTB (CLE)

Nombre de sièges : 1 titulaire

Représentant désigné : Titulaire : Monsieur Olivier RÉTIF

Résultats du scrutin : Unanimité, 44 votes.

ARTICLE 4 : PAYS DU MANS

Nombre de sièges : 8 titulaires

Représentants désignés :

Titulaires

QUALITÉ	NOM	PRÉNOM
M.	TRIFAUT	Anthony
M.	SURUT	Jackie
M.	FOULON	Tony
Mme	MATHÉ	Céline
M.	PRÉ	Michel
Mme	GALPIN	Maryline
M.	LE CONTE	Gaël
Mme	THANNBERGER	Nathalie

Résultats du scrutin : Unanimité, 44 votes.

ARTICLE 5 : PERCHE SARTHOIS

Nombre de sièges : 26 titulaires et 26 suppléants

Représentants désignés :

Titulaires

QUALITÉ	NOM	PRÉNOM
M.	HEMONNET	Olivier
Mme	MATHÉ	Celine
M.	GODEFROY	Vincent
M.	TANDEAU DE MARSAC	Louis Marie
Mme	LEVASSEUR	Christelle
Mme	LE FLAHEC	Lucie
M.	GASNIER	Antoine
Mme	HERRAULT	Aline
M.	GUITTET	Antonin
M.	ROYER	Jean-Michel
Mme	ROUSSET	Martine
Mme	DUGAST	Claudia
M.	BUREAU	Joël
Mme	RAIMBAULT	Patricia
M.	LE BIHAN	Jean-François
Mme	TAUPIN	Magalie

M.	FOULON	Tony
Mme	GALPIN	Maryline
M.	BESNOIT	Patrice
M.	GIRAULT	Sylvère
M.	GILLES	Joël
M.	NEDELEC	Philippe
M.	ESNAULT	Raymond
Mme	BULOUP	Yvette
M.	TRIFAUT	Anthony
M.	DU FAYET DE LA TOUR	Jean-Baptiste

Suppléants

QUALITE	NOM	PRENOM
M.	CHAPPAZ	Jérôme
Mme	MACÉ	Mélanie
Mme	ROHART	Marianne
Mme	BODEREAU	Sandrine
M.	GALES	Pierre
M.	MAYER	Teddy
M.	POIRRIER	Fabien
M.	SECHET	Cyril
Mme	VALVERDE	Laëtitia
Mme	VEAU	Laurence
Mme	HAMELIN	ANNE
Mme	HATE	Lorette
Mme	AHIER	Amélie
M.	FROGER	Eric
Mme	RAPICAULT	Mélanie
M.	LEMAN	Lucas
M.	DEBELLE	Denis
M.	DAGUENET	Yves
Mme	OZAN	Claudine
Mme	PLANCHON	Anne-France
M.	TERTRE	Charly
Mme	CHAILLOUX	Nathalie
M.	FOUQUET	Stéphane
M.	CRAHÉ	Hervé
M.	LEDRU	Stéphane
M.	DUTERTRE	Alain

Résultats du scrutin : Unanimité, 44 votes.

ARTICLE 6 : PÔLE MÉTROPOLITAIN MOBILITÉS LE MANS SARTHE

Nombre de sièges : 6 titulaires

Représentants désignés :

Titulaires

QUALITÉ	NOM	PRÉNOM
M.	TRIFAUT	Anthony
M.	SURUT	Jackie
M.	FOULON	Tony
Mme	MATHÉ	Céline
M.	PRÉ	Michel
Mme	THANNBERGER	Nathalie

Résultats du scrutin : Unanimité, 44 votes.

ARTICLE 7 : SARTHE NUMÉRIQUE

Nombre de sièges : 3 titulaires et 3 suppléants

Représentants désignés :

Titulaires

QUALITÉ	NOM	PRÉNOM
M.	LEDRU	Stéphane
M.	GENDRON	Christophe
M.	MENAGER	Michel

Suppléants

QUALITÉ	NOM	PRÉNOM
Mme	LEVASSEUR	Christelle
M.	GALES	Pierre
Mme	GALPIN	Tiphaine

Résultats du scrutin : Unanimité, 44 votes.

ARTICLE 8 : SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DE L'HUISNE SARTHE

Nombre de sièges : 6 titulaires et 2 suppléants

Représentants désignés :

Titulaires

QUALITÉ	NOM	PRÉNOM
M.	RÉTIF	Olivier
M.	TRIFAUT	Anthony
M.	RICHARD	Frédéric
M.	MENAGER	Michel

M.	CHESNEAU	Jean-Claude
M.	LAUDE	Jean-Yves

Suppléants

QUALITÉ	NOM	PRÉNOM
M.	DELANGLE	Dominique
M.	FROGER	Eric

Résultats du scrutin : Unanimité, 44 votes.

ARTICLE 9 : SYNDICAT MIXTE DES BASSINS DU LOIR ET DE LA BAYE

Nombre de sièges : 2 titulaires et 2 suppléants

Représentants désignés :

Titulaires : Monsieur Olivier RÉTIF et Monsieur Dominique BONNAMY

Suppléants : Monsieur Frédéric RICHARD et Madame Lucie GRUAU

Résultats du scrutin : Unanimité, 44 votes.

ARTICLE 10 : SYNDICAT MIXTE DES GENS DU VOYAGE

Nombre de sièges : 3 titulaires et 3 suppléants

Représentants désignés :

Titulaires

QUALITÉ	NOM	PRÉNOM
M.	PRÉ	Michel
Mme	CHAILLOUX	Nathalie
M.	DAGUENET	Yves

Suppléants

QUALITÉ	NOM	PRÉNOM
M.	LECOMTE	Jean-Claude
Mme	TRIFFAULT	Virginie
Mme	PIE	Charlène

Résultats du scrutin : Unanimité, 44 votes.

ARTICLE 11 : SYVALORM

Nombre de sièges : 8 titulaires et 8 suppléants

Représentants désignés :

Titulaires

QUALITÉ	NOM	PRÉNOM
M.	RÉTIF	Olivier
Mme	CHAUSSON	Pascale
M.	GALES	Pierre
M.	TERTRE	Charly
M.	LECOMTE	Jean-Claude
M.	LEFEUVRE	Thierry
M.	MONCHATRE	Thierry
M.	LE BIHAN	Jean-François

Suppléants

QUALITÉ	NOM	PRÉNOM
M.	AÎNÉ	Jacky
M.	TARANNE	Pierre
M.	FROGER	Eric
M.	DAGUENET	Yves
Mme	L'HOTELLIER	Karine
M.	MENAGER	Michel
Mme	FERNANDEZ	Lucienne
M.	POIRRIER	Fabien

Résultats du scrutin : Unanimité, 44 votes.

AUTRES

4- Questions diverses

- **Mme Céline MATHÉ** a fait un appel à candidature afin que les Conseillers se proposent pour siéger en tant que Représentant Élu(e) Suppléant de la Collectivité au sein du Comité Social et Territorial (CST). Se sont proposés :

Madame Maryline GALPIN et Messieurs Alain DUTERTRE et Hervé CRAHÉ.

- Il a été indiqué que le calendrier des différentes instances (Bureau, Conseil, Conférence des Maire) sera prochainement communiqué aux Conseillers communautaires.

- Le Président précise qu'une journée d'intégration des élus communautaires sera organisée en septembre 2026.

- Le Président indique qu'il se rendra dans les Conseils Municipaux du territoire pour présenter la Communauté à tous les élus et répondre aux questions des élus municipaux.

- Il a été annoncé que le Président et les Vice-Président(e)s iront visiter les différents sites communautaires du Territoire afin d'aller à la rencontre des Agents de la Collectivité.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant posée,

la séance s'est terminée à 21h15.

Le Secrétaire,

Claudine OZAN



Le Président,

Anthony TRIFAUT



The stamp is circular with the text "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GÉSIS" around the top and "PARC DES BUTELLES 72100 MONTEFURY LE GÉSIS" around the bottom. A small star is at the bottom center.